

SECTION SPORTIVE VTT
SINCE 1995



Collège Marcel PAGNOL
78270 BONNIERES-SUR-SEINE

INTRODUCTION, p. 1/5 (**CHARTRE de la SSVTT à conserver par les familles**)**La Section Sportive VTT du Collège Marcel Pagnol****A. DEFINITION ET OBJECTIFS DE LA STRUCTURE « Section Sportive VTT »**

La section sportive VTT est une filière dont l'accès est soumis à des tests d'entrée, ce n'est en aucun cas une « option ».

L'objectif de la section sportive est d'offrir à des jeunes sportifs volontaires des conditions de scolarisation qui leur assurent une poursuite normale des études, tout en permettant l'organisation d'un entraînement adapté à la pratique sportive ainsi que la participation aux compétitions VTT du collège (UNSS Excellence) et éventuellement du club (FFC, UFOLEP, UGSEL...).

Ce complément de pratique sportive approfondie doit motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser et d'être valorisés dans leur sport de prédilection. Il contribue ainsi à leur épanouissement et à leur réussite scolaire.

La section sportive permet la formation de jeunes sportifs de bon niveau et de futurs éducateurs, arbitres, officiels ou dirigeants (BO n°18 du 30 avril 2020, circulaire du 10 avril 2020, NOR : MENE2009073C).

Cet objectif ne peut être atteint que par la réalisation d'un *parfait équilibre physique et intellectuel*.

B. L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE

Les élèves de cette section reçoivent tout l'enseignement prévu avec les langues choisies. Il est souhaitable de poursuivre une **filière classique (LV1 : anglais, LV2 : espagnol et sans option latin)**, pour un aménagement optimum des emplois du temps.

Les élèves sont regroupés par niveau de classe. Le collège propose une classe par niveau pour les élèves de section sportive VTT (6^{ème} C, 5^{ème} C, 4^{ème} C, 3^{ème} C) présentant ainsi un effectif de 5 à 10 élèves par classe ayant choisi cette spécialité.

La section sportive compte 25 élèves maximum, tous niveaux confondus. L'effectif est limité du fait des contraintes matérielles.

Les élèves qui connaissent des difficultés peuvent bénéficier (dans les limites des contraintes d'emploi du temps et de moyens attribués à l'établissement) de cours de « soutien ».

Chaque trimestre, l'élève de section sportive est évalué sur **la performance « pure »** en fonction de son âge et de son sexe, ce qui donnera lieu à **une note** signifiée sur le bulletin.

Le régime de ces élèves est en général la demi-pension (sauf si les déplacements établissement/domicile ne perturbent en rien la scolarité et l'entraînement).

Charge sportive : les classes de section sportive bénéficient d'horaires aménagés permettant deux heures d'entraînement hebdomadaire (le mardi de 15h10 à 17h00), un entraînement de trois heures au sein de l'ASCMP (le mercredi de 13h00 à 16h00) et facultativement un entraînement en club, plus les compétitions. De ce fait, un élève de section sportive a **5h d'entraînement VTT obligatoire par semaine minimum**.

Les entraînements se feront sur les installations du collège soumises à convention, ainsi qu'à l'extérieur de l'établissement lors de sorties.

NB : toutes absences aux entraînements (le mardi ou le mercredi) devront faire l'objet d'un courrier des parents précisant les motifs de cette absence auquel sera joint les justificatifs le cas échéant.

NBB : pour les élèves en club qui bénéficient d'un entraînement personnalisé, ce dernier devra tenir compte des entraînements de la section sportive VTT du collège ainsi que des cours d'EPS. Si malgré tout, des difficultés de planification persistent, des aménagements pourront être exceptionnellement proposés sous réserve de documents justificatifs (plannings d'entraînements, entretien avec l'entraîneur...).

INTRODUCTION, p. 2/5 (**CHARTRE de la SSVTT à conserver par les familles**)**C. ASPECTS FINANCIERS**

- ◆ Prix de la licence UNSS : 30€
 - ◆ Prix de la licence club (facultatif) : environ 150€ (suivant la catégorie d'âge), cette cotisation peut être prise en charge, tout ou partie, par l'UNSS dans le cadre de la convention avec la FFC.
- Les frais de déplacement, aller et retour du foyer, sont à la charge des parents pour les compétitions fédérales.
- ◆ Il est possible de prendre contact dès le mois de juin avec le Conseil Départemental de votre domicile pour des aides éventuelles.
 - ◆ Il est possible de solliciter une bourse nationale auprès de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, bourse dont l'obtention dépend du plafond de ressources.

D. RECRUTEMENT ET ADMISSION

Lorsque l'élève réussit le test pratique d'entrée en section sportive, les bulletins trimestriels établis par l'établissement scolaire sont consultés par une commission réunissant, le Principal du collège et les représentants de la section sportive VTT, qui prononce les admissions et communique ses décisions aux parents, courant juin.

Le dossier d'inscription comprend deux parties

(disponible en téléchargement sur le site EPS) :

<http://www.clg-pagnol-bonnières.ac-versailles.fr>

Partie I

nécessaire pour passer le test de sélection

1. UN VOLET SCOLAIRE

- ✓ Comportant les photocopies des bulletins des premier, second et troisième trimestre de l'année en cours (ce dernier, portant l'avis d'orientation du conseil de classe, peut être envoyé avec la deuxième partie du dossier, dès qu'il est émis par l'établissement).

2. LE VOLET SPORTIF

- ✓ Faisant apparaître les performances ou le niveau de l'élève et l'avis de l'entraîneur.

3. UNE LETTRE DE MOTIVATION

- ✓ A REDIGER PAR LE CANDIDAT

INTRODUCTION, p. 3/5 (**CHARTRE de la SSVTT à conserver par les familles**)

PARTIE II

à renvoyer à l'adresse du collège **IMPERATIVEMENT** pour la semaine de la rentrée
une fois le test de sélection réussi à l'adresse suivante

Section Sportive VTT du COLLEGE MARCEL PAGNOL
A l'attention de M. CATRIX
Rue Marcel Pagnol
78270 BONNIERES-SUR-SEINE

CETTE PARTIE EST ÉGALEMENT OBLIGATOIRE POUR LES RECONDUCTIONS
(Joindre la page 1/4 de la partie I si des mises à jour sont nécessaires).

1. LE VOLET MEDICAL **TRES IMPORTANT**

- ✓ Le certificat médical doit **OBLIGATOIREMENT** être rempli par un **médecin du sport** (**PARTIE II** du dossier).
- ✓ Celui-ci doit obligatoirement présenter un **ECG et UN TEST A L'EFFORT** (pour la première inscription **uniquement**), ce dernier doit être prescrit par le médecin traitant pour être remboursé (70€). Le médecin traitant orientera les familles vers les spécialistes les plus proches du domicile (cf. notes aux parents sur le certificat médical).
NB : le médecin du sport peut estimer que le test à l'effort n'est pas nécessaire, dans ce cas il le signalera sur la fiche médicale ci-après.

2. LA FICHE D'INSCRIPTION A L'ASCMP (L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE MARCEL PAGNOL)

DELAIS DE DEPOT DE CANDIDATURE

- ✓ **RAPPEL** : la première partie du dossier est à remettre le jour du test de sélection. La deuxième partie du dossier devra être envoyée au collège dans la semaine de la rentrée dernier délai (pour les élèves retenus).
- ✓ Dates des tests sportifs :

Test interne (élèves scolarisés au collège) et externe :
le mercredi 12 juin de 13h30 à 15h30.
(Accès par le gymnase du collège)

Les dates des tests font office de clôture d'inscriptions.

Les tests sportifs consistent en **une épreuve de trial** de niveau départemental et **une épreuve de cross-country** courte mais **très sollicitante**.

Il s'agit pour le candidat d'effectuer les **minima** de performances nécessaires à son intégration.

INFORMATION IMPORTANTE : l'entrée en section sportive VTT est un acte volontaire. En cas d'admission, le sportif recruté « signe » pour 4 ans minimum (si sélection dès la 6^{ème}) et il ne peut en aucun cas renoncer au cours de ces 4 années sauf s'il fait l'objet d'une exclusion qui sera notifiée dans son dossier scolaire. Dans ce cas, l'élève sera intégré dans une nouvelle classe.

INTRODUCTION, p. 4/5 (**CHARTRE de la SSVTT à conserver par les familles**)**E. L'environnement de l'élève, candidat potentiel, comprend :**✓ Le milieu scolaire

- Aménagement de l'emploi du temps, heures de soutien envisageables sous réserve de faisabilité, tout doit permettre aux élèves de mener de front études et sport.
- Parallèlement à cet « investissement », le candidat s'engage à **un devoir d'exemplarité dans sa scolarité** (assiduité, qualité du travail personnel et attitude irréprochable).

✓ Le milieu familial

- La famille se doit d'être continuellement présente et partie prenante du projet de l'élève.

✓ Le milieu sportif

- Les entraîneurs de la section sportive, en liaison avec la famille, les professeurs, le Principal, le club et l'entraîneur de club sont les garants de la qualité de la formation sportive et du suivi de la scolarité.
- Le club, dont les dirigeants ont conscience de l'engagement qui est le leur vis-à-vis de la formation, du projet et des choix des jeunes, mettra tout en œuvre pour répondre aux objectifs de la section sportive.
- Le vététiste, enfin, élément central de cet environnement, dont la motivation et l'équilibre seront d'autant plus forts qu'il se sentira bien, ne devra jamais perdre de vue **ses droits mais aussi ses devoirs** envers son entourage.

C'est dans cet environnement que l'élève pourra suivre :

- En priorité, un cursus scolaire efficace.
- Un entraînement rigoureux.
- La vie au collège, avec ses règles.

Une expérience très riche sur le plan sportif et sur le plan de l'apprentissage d'une vie communautaire bâtie sur un objectif commun et accepté par tous.

F. La section sportive VTT en bref**❖ Objectif de la section sportive**

- Permettre la pratique intensive du sport tout en continuant une scolarité normale :
 - Accéder à la pratique du VTT de bon niveau.
 - Poursuivre les mêmes études que les autres élèves de la classe tout en ayant des horaires aménagés.

❖ Conditions d'admission

- Être admis en sixième, cinquième, quatrième ou troisième.
- Être apte médicalement.
- Présenter un « intérêt » sportif (test d'entrée).
- S'engager à avoir un comportement irréprochable au sein du collège.

L'inscription à la section est un acte volontaire qui doit être mûrement réfléchi et replacé dans son ensemble.

La transmission du dossier complet et sa validation par le responsable de la section vaut acte d'acceptation par la famille et le sportif des éléments présenté ci-dessus.

INTRODUCTION, p. 5/5 (**CHARTRE de la SSVTT à conserver par les familles**)

❖ Modalités

- Télécharger le dossier d'inscription sur le site du collège Marcel Pagnol (lien ci-dessus).
- **Clôture des inscriptions : le jour des tests sauf cas particulier et exceptionnel.**

❖ Qualités souhaitées

- **Mentales** : avoir envie de réussir à la fois ses études et de se perfectionner en VTT, ce qui nécessite : **volonté, résistance, rigueur, dynamisme, organisation.**
- Le choix d'une filière « classe sportive » signifie : **accepter les contraintes importantes liées à un entraînement sportif rigoureux et une scolarité classique.**

❖ Débouchés possibles

- Carrières sportives : renouvellement des élites, intégration de pôle Espoir ou de pôle France qui est la continuité pour les meilleurs potentiels de la section sportive.
- Carrières classiques : en fonction des choix scolaires, futurs éducateurs, arbitres, officiels ou dirigeants...
- Dans tous les cas, **l'avenir social** des jeunes sera fortement influencé par :
 - ◆ Le vécu d'une pratique sportive contraignante et exigeante.
 - ◆ La réalisation d'un projet ambitieux.
 - ◆ Une expérience humaine riche : projet commun à tous les sportifs, statut particulier dans l'établissement.

G. POUR EN SAVOIR PLUS

La Section sportive VTT est une **structure officielle labellisée** par le Ministère de l'Education Nationale. Elle a vu le jour en septembre 1995 a été championne de France en 2000, vice-championne de France en 2014 et compte 13 participations aux Championnats de France UNSS de VTT depuis septembre 2003. Plusieurs anciens membres de la section sportive VTT ont suivi une carrière sportive après leur cursus collège.

Cette structure fonctionne en coopération avec le milieu fédéral (convention signée avec le club VTT « Les Vikings » de Bonnières-sur-Seine).

Les entraînements sont élaborés en concertation avec les entraîneurs de la SSVTT et les entraîneurs du club de VTT.

PARTIE I, p. 1/4 (à remettre pour pouvoir passer le test de sélection)

NOUVELLE INSCRIPTION ET RECONDUCTION SI MISES A JOUR NECESSAIRES

DOSSIER DE CANDIDATURE **SECTION SPORTIVE VTT** **RENTREE 2024**

Joindre :

⇒ Les photocopies des bulletins trimestriels.

⇒ 1 enveloppes timbrées libellée à l'adresse des responsables légaux.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

NOM, Prénom du responsable légal :

NOM, Prénom du candidat :



Date de naissance : Lieu :

Nombre de sœurs : Age(s) :

Nombre de frères : Age(s) :

Profession du père/tuteur :

Profession de la mère/tutrice :

Adresse complète du responsable
légal :

Courriel du responsable légal :

Téléphone (à préciser) :

PARTIE I, p. 2/4 (à remettre pour pouvoir passer le test de sélection)

NOUVELLE INSCRIPTION

RENSEIGNEMENTS SUR L'ANNEE EN COURS :

Etablissement fréquenté (nom et adresse) :
.....
.....

Niveau de classe actuel :

Niveau de classe doublé :

NOM de l'instituteur ou du professeur principal :

Enseignement(s) suivis pendant l'année EN COURS (pour les élèves actuellement en collège) :

Langue 1 : Langue 2 : Option :

RENSEIGNEMENTS SUR L'ANNEE PROCHAINE :

Niveau de classe intégré :

Enseignement(s) suivis au cours de l'année PROCHAINE :

Langue 1 : Langue 2 : Option :

Régime prévu : Demi-pensionnaire Externe

AUTORISATION PARENTALE :

En signant ci-dessous,

- J'affirme l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus.
- J'ai pris connaissance de la chartre de la Section Sportive VTT et en accepte les termes sans condition (sous réserve que mon enfant soit retenu).
- Je note que si mon enfant intègre la Section Sportive VTT, je devrais fournir ce dossier dûment rempli chaque début année en cas de reconduction.
- J'autorise mon enfant à participer au test de sélection de la Section Sportive VTT du collège Marcel Pagnol.

Signature des parents ou responsables légaux :

PARTIE I, p. 3/4 (à remettre pour pouvoir passer le test de sélection)

NOUVELLE INSCRIPTION

CURSUS SCOLAIRE

Rappel de l'établissement scolaire fréquenté (nom et adresse) :

.....

Avis du Chef d'Etablissement :

.....

.....

.....

.....

Signature du Chef d'Etablissement (cachet OBLIGATOIRE) :

CURSUS SPORTIF

EN CAS DE NON PRATIQUE EN CLUB CYCLISTE, COCHER LA CASE SUIVANTE :

Discipline :

Nom de l'entraîneur :

Nom du club :

AFFILIATION : **N° DE LICENCE :**

Nombre d'heures d'entraînements par semaine :

Nombre d'années de pratique :

Avis de l'entraîneur :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Spécialités et performances réalisées par l'intéressé, date et lieu :

.....

.....

.....

.....

Signature de l'entraîneur :

PARTIE II, p. 1/3 (à renvoyer à l'adresse du collège pour la semaine de la rentrée une fois le test de sélection réussi)

NOUVELLE INSCRIPTION ET RECONDUCTION

FICHE MÉDICALE EN VUE D'UNE SCOLARITÉ EN SECTION SPORTIVE SCOLAIRE

NOM :	Discipline pratiquée : VTT
Prénom :	Nombres d'heures : 5 heures
Domicile :	Surclassement : <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Date de naissance :	Double surclassement : <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Antécédents médicaux :	Autre discipline(s) pratiquée(s) :
.....
.....
Antécédents chirurgicaux :
.....
.....
Traitement en cours :
.....
.....

Interrogatoire comportant notamment une évaluation psychosociale :
.....
Examen cardio-vasculaire de repos (assis, couché et debout) :
.....
Examen pulmonaire :
.....
ECG de repos* (obligatoire la première année d'inscription) :
.....
Évaluation de la croissance et de la maturation :
- Examen morfo-statique et anthropométrique :
.....
- Maturation pubertaire (critères de Tanner) :
.....
Plis cutanés :
.....
Examen de l'appareil locomoteur :
.....
Examen podologique :
.....
Examen dentaire :
.....
Examen neurologique (latéralité, tonus...) :
.....

PARTIE II, p. 2/3 (à renvoyer à l'adresse du collège pour la semaine de la rentrée une fois le test de sélection réussi)

NOUVELLE INSCRIPTION ET RECONDUCTION

Dépistage des troubles visuels :
.....
Dépistage des troubles auditifs :
.....
Autres (abdomen, etc.) :
.....
Bilan des vaccinations :
.....
Conseils diététiques (si besoin) :
.....
Bandelette urinaire (glucose, protéines...) :
.....

TEST A L'EFFORT * (<u>OBLIGATOIRE LA 1^{re} ANNEE D'INSCRIPTION</u>)
DATE DU TEST :
BILAN :
.....
<u>IMPORTANT</u> : SI <u>ABSENCE DE TEST A L'EFFORT</u>, précisez les raisons :
.....
.....

* Joindre les documents d'analyses si nécessaire

Certificat médical de non-contre-indication

Je, soussigné, docteur

certifie avoir examiné ce jour :

NOM :

Prénom :

et qu'il (qu'elle) ne présente cliniquement aucune contre-indication à la pratique sportive en compétition et dans le cadre de la section sportive scolaire.

Date :

Signature et cachet du médecin du sport :

Note importante à l'attention des parents :

« Un examen médical conditionne l'admission en section sportive scolaire. Il est renouvelé chaque année et donne lieu à la délivrance d'un certificat médical attestant la non-contre-indication à la pratique de la discipline dans le cadre de la section sportive scolaire. Le choix du médecin appartient à la famille de l'élève mais l'examen médical doit être effectué par un médecin titulaire du CES de médecine du sport ou de la capacité en médecine et biologie du sport ou du diplôme d'étude spécialisée complémentaire de médecine du sport. Les médecins conseillers auprès des directeurs régionaux de la jeunesse et des sports ainsi que les médecins des comités régionaux et départementaux olympiques et sportifs (CROS, CDOS) pourront fournir en tant que de besoin la liste des praticiens et/ou structures médico-sportives susceptibles de réaliser cet examen ». En cas de difficultés exceptionnelles pour les familles quant au financement de cet examen, le chef d'établissement pourra faire appel au fonds social des collèges et des lycées ».

PARTIE II, p. 3/3 (à renvoyer à l'adresse du collège pour la semaine de la rentrée une fois le test de sélection réussi)

NOUVELLE INSCRIPTION ET RECONDUCTION

FICHE D'INSCRIPTION A L'ASCMP

L'inscription à l'Association Sportive de Collège Marcel Pagnol (ASCMP) est obligatoire pour les élèves souhaitant intégrer la Section Sportive VTT.

ENTRAINEMENTS :

VTT (M. Catrix) : les mercredis de 13h00 à 16h00, évolution sur les installations soumises à convention du collège.

Pour inscrire votre enfant à l'AS :

- veuillez compléter l'**autorisation parentale** qui suit,
- ainsi que le **règlement de 30 €**, chèques à l'ordre de l'ASCMP.
- Dispositif **PASS+** accepté.

Autorisation parentale

Je soussigné M., Mme⁽¹⁾ :

père, mère, tuteur, tutrice⁽¹⁾ de l'élève :

NOM : **Prénom** :

demeurant à (*adresse complète*) :

.....

Né(e) le : Classe :

l'autorise à participer aux Activités de l'Association Sportive du Collège Marcel Pagnol.

Activité principale choisie (pour la gestion du dossier) : VTT

Taille de vêtements : XS S M L XL

Mon enfant possède un brevet de natation attestant qu'il sait nager 50m⁽²⁾ : OUI NON

J'accepte que les responsables de l'Association Sportive ou de l'UNSS autorisent en mon nom une intervention médicale ou chirurgicale en cas de besoin absolu.

Téléphone(s) (en cas d'urgence) :

AUTORISATION DE DIFFUSION D'IMAGE

J'autorise la diffusion des images de mon enfant afin de relater les différents évènements sportifs⁽³⁾.

Fait à, le

Signature :

⁽¹⁾ Rayer la mention inutile.

⁽²⁾ En cas de réponse positive, joindre une copie du diplôme au dossier.

⁽³⁾ En cas de refus, rayer la phrase.